

Notice sommaire

Allée du 8 Mai 1945, ALFORTVILLE 94140

UNIVERT

SOMMAIRE

0. GÉNÉRALITÉS.....	3
1. Caractéristiques Techniques Générales De L'immeuble.....	4
1.1. Infrastructure.....	4
1.2. Murs Et Ossature.....	4
1.3. Planchers.....	4
1.4. Cloisons De Distribution.....	4
1.5. Escaliers.....	5
1.6. Toitures.....	5
2. Locaux Privatifs Et Leurs Equipements.....	6
2.1. Sols Et Plinthes.....	6
2.2. Revêtements Muraux (Autres Que : Enduits, Peintures, Papiers Peints Et Tentures).....	6
2.3. Plafonds (Sauf Peintures, Tentures).....	7
2.4. Menuiseries Extérieures.....	7
2.5. Fermetures Extérieures Et Occultations, Protection Antisolaires.....	7
2.6. Menuiseries Intérieures.....	7
2.7. Serrurerie Et Garde-corps.....	8
2.8. Peintures, Papiers, Tentures.....	8
2.9. Equipements Intérieurs.....	8
3. Annexes Privatives.....	11
3.1. Caves, Celliers, Greniers.....	11
3.2. Jardins Privatifs, Terrasses Et Balcons.....	11
4. Parties Communes Intérieures A L'immeuble.....	12
4.1. Hall D'entrée De L'immeuble, Sas Et Circulations A Rez-De-Chaussée.....	12
4.2. Circulations, Couloirs Et Paliers Dans Les Etages.....	12
4.3. Circulation Du Sous-sol.....	13
4.4. Cages D'escaliers.....	13
4.5. Locaux Communs.....	14
4.6. Locaux Techniques.....	14
5. Equipements Généraux De L'immeuble.....	16
5.1. Ascenseurs.....	16
5.2. Télécommunications.....	16
5.3. Réception, Stockage Et Evacuation Des Ordures Ménagères.....	16
6. Parties Communes Extérieures A L'immeuble Et Leurs Equipements.....	17
6.1. Voiries Et Parkings.....	17
6.2. Circulation Des Piétons.....	17
6.3. Espaces Verts.....	17
6.4. Eclairage Extérieur.....	17
6.5. Clôtures.....	17
6.6. Réseaux Divers.....	17

0. GÉNÉRALITÉS

La présente notice a pour objet de définir les conditions techniques et les prestations avec lesquelles sera construit le programme immobilier.

Les termes de « Maître d'Ouvrage » désigneront la société EIFFAGE IMMOBILIER IDF.

La construction sera conforme à :

- Aux lois et réglementations en vigueur à la date de dépôt du permis de construire
- Aux cahiers des charges de la ZAC,
- A la réglementation thermique 2012 (RT 2012 collectif anticipé)
- Aux exigences de la certification NF Habitat HQE délivrée par Cerqual – Version 3.3

Seront admises de plein droit toutes les modifications de structure et d'agrément apportées par l'Architecte ou le Maître d'œuvre d'exécution, au cours des travaux ayant pour but de résoudre un problème technique ou réglementaire, de répondre aux exigences pour l'obtention de la certification visée ou de compléter et parfaire l'harmonie de la construction.

1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES DE L'IMMEUBLE

1.1. INFRASTRUCTURE

1.1.1. FOUILLES

Réalisées en pleine masse, en rigoles ou en trous, éventuellement en présence d'eau, afin de réaliser les fondations adaptées au projet.

Les terres provenant des fouilles serviront pour le remblaiement périphérique du sous-sol, si leur qualité le permet ; le cas échéant, elles seront évacuées.

1.1.2. FONDATIONS

Réalisées selon les résultats des études de sol et après validation du bureau de contrôle.

1.2. MURS ET OSSATURE

Les dimensions des éléments de structure sont déterminées par le bureau d'études d'exécution de structure, conformes à la réglementation en vigueur et validées par le bureau de contrôle.

1.2.1. MURS DE FAÇADES

- Structure :

En béton armé et aggloméré de ciment ou en parpaings. Epaisseur selon calculs.

- Isolation :

Doublage thermique intérieur. Localisation, épaisseur et nature choisies en cohérence avec les réglementations thermiques et acoustiques en vigueur et la qualité environnementale visées par le Maître d'Ouvrage.

- Revêtements de façades :

Selon choix de l'Architecte, revêtements extérieurs de type :

Briques de parement type « plaquettes »,

Enduit de parement type monocouche gratté ou taloché fin et façons de joints en creux

1.2.2. MURS PORTEURS A L'INTÉRIEUR DES APPARTEMENTS (REFENDS)

En béton armé. Epaisseur suivant calculs.

1.2.3. MURS OU CLOISONS SÉPARATIFS D'APPARTEMENTS

En béton armé avec un minimum de 18 cm.

1.3. PLANCHERS

1.3.1. PLANCHERS SUR ÉTAGE COURANT

En béton armé avec un minimum de 20 cm.

Chape flottante coulée sur un isolant acoustique et/ou thermique dans les logements et circulations palières.

1.3.2. PLANCHERS SOUS TERRASSE OU COMBLES

Terrasses : En béton armé. Epaisseur selon calculs avec un minimum de 16 cm.

Combles : Dalle pleine en béton armé, fabriquée traditionnellement ou utilisation de prédalle. Epaisseur de 16cm minimum

1.4. CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1. ENTRE LES PIÈCES PRINCIPALES

En béton ou en cloisons de type PLACOPAN 50 mm d'épaisseur OU en cloisons de type PLACOSTYL 72 mm d'épaisseur

Traitement hydrofuge des parements donnant sur les pièces humides

1.4.2. ENTRE LES PIÈCES PRINCIPALES ET LES AUTRES PIÈCES

En béton ou en cloisons de type PLACOPAN 50 mm d'épaisseur OU en cloisons de type PLACOSTYL 72 mm d'épaisseur

1.4.3. CLOISONS DES GAINES TECHNIQUES D'APPARTEMENT

Cloisons de type PLACOSTIL de 72 mm avec ou sans laine minérale, ou PLACOSTIL 98 mm avec laine minérale selon études acoustique et thermique.

1.5. ESCALIERS

1.5.1. ESCALIERS

Les escaliers des parties communes seront réalisés en béton armé préfabriqué ou coulé en place ou métalliques.

1.5.2. ESCALIERS DE SECOURS

Idem 1.5.1.

1.6. TOITURES

1.6.1. CHARPENTE, COUVERTURE ET ACCESSOIRES

Non prévu dans le programme

1.6.2. ETANCHÉITÉ ET ACCESSOIRES

Etanchéité sur dalle béton de type multicouche.

Sécurité collective par garde-corps en acier peint et/ou en acier thermo laqué et/ou béton selon localisation et choix de l'Architecte.

2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1. SOLS ET PLINTHES

2.1.1. Sols Et Plinthes Des Pièces Sèches

Sols et plinthes des placards et dressings identiques à ceux des pièces où ils se situent.

Dans le cas où un ballon d'eau chaude sanitaire ou/et un lave-linge seraient positionnés dans le placard ou dans le dressing, revêtement du sol du placard ou dressing identique à celui de la salle de bain
Barres de seuil ou profilé de transition au changement de revêtement.

2.1.1.1. Pièces Sèches

- Sols et plinthes des entrées, séjours et dégagements :

. Sol souple : En revêtement en lès PVC dans la gamme privilège du maître d'ouvrage

Au choix du client : coloris du revêtement parmi trois ambiances présélectionnées par le Maître d'Ouvrage.

. Plinthes en sapin ou en médium finition à peindre au choix du Maître d'Ouvrage.

- Sols et plinthes des chambres et dégagements :

. Sol souple : En revêtement en lès PVC dans la gamme privilège du maître d'ouvrage

Au choix du client : coloris du revêtement parmi trois ambiances présélectionnées par le Maître d'Ouvrage.

. Plinthes en sapin ou en médium finition à peindre au choix du Maître d'Ouvrage.

2.1.2. Sols Et Plinthes Des Pièces Humides

2.1.2.1. Sols et plinthes des cuisines :

- Sols et plinthes des cuisines :

. Carrelage : Carrelage en pose collée dans la gamme privilège du maître d'ouvrage

Au choix du client : coloris du revêtement parmi trois ambiances présélectionnées par le Maître d'Ouvrage.

. Plinthes de même nature

2.1.2.2. Sols et plinthes des salles de bain, salle d'eau, WC :

. Carrelage : Carrelage en pose collée de la gamme privilège du maître d'ouvrage

Au choix du client : coloris du revêtement parmi trois ambiances présélectionnées par le Maître d'Ouvrage.

. Plinthes de même nature

Barres de seuil ou profilé de transition au changement de revêtement ou changement de pièce au choix du maître d'ouvrage.

2.2. REVÊTEMENTS MURAUX (AUTRES QUE : ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES)

2.2.1. Revêtements Muraux Des Pièces Humides

- Salles de bains :

Faïence dans la gamme privilège du maître d'ouvrage,

- au pourtour de la baignoire et alignée avec l'hubrisserie de la porte, y compris tablier de baignoire avec trappe de visite et paillasse éventuelles.
- Sur les murs, situés à moins de 0,4 m à l'arrière et sur les côtés du meuble vasque en partant de l'axe de la robinetterie.
- La hauteur de faïence / miroir sera d'au moins 60 cm à l'arrière et sur les côtés du meuble vasque.

- Salles d'eau :

Faïence dans la gamme privilège du maître d'ouvrage :

- à hauteur d'huissierie au-dessus et au pourtour du receveur de la douche , y compris paillasse éventuelles.
- au-dessus du meuble vasque, entre le meuble vasque et le miroir.
- Sur les murs, situés à moins de 0,4 m à l'arrière et sur les côtés du meuble vasque en partant de l'axe de la robinetterie.
- La hauteur de faïence / miroir sera d'au moins 60 cm à l'arrière et sur les côtés du meuble vasque.

- Cuisines et kitchenette :

Faïence blanche sur 60cm minimum sur l'adossement au-dessus de l'évier (y compris retours éventuels et murs et cloisons situés à moins de 40 cm de l'axe de la robinetterie).

- WC :

En présence d'un lave-mains (suivant plan de vente), pose de faïence blanche sur 40 cm de hauteur minimum, au-dessus de celui-ci, y compris retours éventuels et murs, situés à moins de 0,4 m à l'arrière et sur les côtés du meuble vasque en partant de l'axe de la robinetterie.

2.2.2. Revêtements Muraux Des Autres Pièces

Non prévu dans le programme.

2.3. PLAFONDS (SAUF PEINTURES, TENTURES)

2.3.1. Plafonds Des Pièces Intérieures

En béton ou en plaques de plâtre avec préparation pour l'application d'une peinture.

2.3.2. Plafonds Des Loggias

En béton avec ragréage, pour l'application d'une peinture de type Pliolite deux couches, teinte au choix du maître d'ouvrage.

2.3.3. Sous-Faces Des Balcons

Idem 2.3.2.

2.4. MENUISERIES EXTÉRIEURES

2.4.1. Menuiseries Extérieures Des Pièces Principales

. Menuiseries en PVC Blanc, PVC plaxé,
 . Double vitrage.

2.5. FERMETURES EXTÉRIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE

Volets roulants sur toutes les baies, à l'exception de celles présentant des contraintes techniques particulières (œil de bœuf, fenêtres d'angle, ...),

Verrouillage pour les ouvertures à RDC ou donnant sur une terrasse accessible.

Manœuvre électrique filaire pour les 4P et 5P. il sera prévu une manivelle de secours pour déblocage manuel sur un volet du séjour ou de la pièce principale donnant sur un balcon ou terrasse

Pour les 1P, 2P et 3P ; Manœuvre manuelle individuelle par tige, et verrouillage par quart de tour.

Fourreaux et câbles pour commande électrique ultérieure éventuelle.

Pour les châssis de toit : Occultation par volet roulant ou stores extérieurs à commande manuelle.

Coffres de volets roulants de type monobloc en PVC.

2.6. MENUISERIES INTÉRIEURES

2.6.1. PORTES INTÉRIEURES

- Portes :

Portes cadre en bois, avec ouvrants à âmes alvéolaires.

- Quincaillerie :

En inox.

Pour les portes des WC, salles de bains et salles d'eau : serrure à condamnation ;

Pour les portes des séjours et cuisines et autres pièces de service : serrure à bec de cane ;

Pour les portes des chambres : serrure à pêne dormant demi-tour.

Butées de portes.

2.6.2. PORTES PALIÈRES

- Portes :

Bloc porte certifié A2P BP1 avec serrure sécurisée 3 points A2P 1*.

Poignée de tirage sur face palier, béquille sur face intérieure.

Butoir de porte.

2.6.3. FAÇADES DE PLACARDS

Portes coulissantes ou porte pivotante.

2.6.4. ESCALIER DES DUPLEX

En bois finition lasurée ou peinture.

2.7. SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1. GARDE-CORPS ET BARRES D'APPUI

En façades, garde-corps et barres d'appui.

Duplex : Escaliers des Duplex : garde-corps et main courante.

2.7.2. GRILLES DE PROTECTION DES BAIES

Non prévu dans le programme

2.8. PEINTURES, PAPIERS, TENTURES

2.8.1. PEINTURES EXTÉRIEURES SUR MENUISERIES

NON PRÉVU AU PROGRAMME

2.8.2. PEINTURES INTÉRIEURES

2.8.2.1. SUR LES MENUISERIES

Deux couches de peinture acrylique satinée de teinte au choix du maître d'ouvrage.

2.8.2.2. SUR LES MURS

Deux couches de peinture au choix du maître d'ouvrage

2.8.2.3. SUR LES PLAFONDS

Deux couches de peinture au choix du maître d'ouvrage

2.8.2.4. SUR LES CANALISATIONS, TUYAUTERIES, CHUTES ET DIVERS

Deux couches de peinture. Peinture spéciale pour canalisation E.C.S. de teinte blanche.

2.9. EQUIPEMENTS INTÉRIEURS

2.9.1. EQUIPEMENTS MÉNAGERS

2.9.1.1. BLOC ÉVIER, ROBINETTERIE

. Evier en inox : une cuve ou deux selon le plan de vente.

. Robinetterie mitigeuse dotée d'un limiteur de débit.

2.9.1.2. APPAREILS ET MOBILIER

- Dans les cuisines
Meuble bas longueur selon plan

- Dans les Kitchenettes
Meuble bas
Plaque de cuisson vitrocéramique encastrée.
Réfrigérateur intégrable 4*.

2.9.2. EQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE

2.9.2.1. DISTRIBUTION EAU FROIDE

Colonnes montantes dans les gaines palières.
Robinet accessible afin d'isoler le logement en eau froide.
mise en place d'une manchette pour l'alimentation en eau froide de chaque logement pour l'installation ultérieure de compteurs.

2.9.2.2. DISTRIBUTION EAU CHAUDE COLLECTIVE

Robinet accessible permettant d'isoler le logement en eau chaude.
Compteur individuel avec $R \geq 80$ si le compteur est installé en position horizontale ou $R \geq 40$ si le compteur est installé en position verticale sur l'alimentation en eau chaude (dans le cas d'une production collective) accessible depuis les parties communes ou en gaine privative logements avec système de relevage à distance.

2.9.2.3. PRODUCTION D'EAU CHAUDE COLLECTIVE

Un ou des échangeur(s) permet(tent) d'alimenter en eau chaude le réseau de chauffage et de pourvoir à la production ECS.

2.9.2.4. BRANCHEMENTS EN ATTENTE

Un ou deux robinet(s) d'alimentation en eau froide et siphon(s) pour la vidange de la machine à laver le linge et/ou du lave-vaisselle selon plan de vente, bouchonnés dans l'attente du raccordement des appareils non fournis.

2.9.2.5. APPAREILS SANITAIRES

- Pour les salles de bains :
. Baignoire de longueur de 1,70 m minimum

- Pour les salles d'eau :
. Receveur de douche de dimension 0,80 m par 0,80 m minimum ou de 0,90 m par 1,20 m selon plans de vente et réglementation handicapés
. Pare douche à hauteur de 2 m minimum à partir du fond du receveur

- Pour les salles de bains ou les salles d'eau principales :
Meuble bas sur pied ou suspendu
Miroir de largeur identique au plan vasque.
Applique lumineuse ou bandeau lumineux au-dessus du miroir.

- Pour les salles de bains ou salles d'eau secondaires :
Meuble bas sur pied ou suspendu
Miroir de largeur identique au plan vasque.
Applique lumineuse ou bandeau lumineux au-dessus du miroir.

- Pour les WC :
Cuvette avec un réservoir de chasse, bouton économiseur d'eau, et abattant double rigide blanc adapté à la cuvette.
S'ils figurent sur plans de vente, lave-mains.

2.9.2.6. ROBINETTERIE

- Pour les vasques, lavabo et lave-mains :
Mitigeurs dotés d'un limiteur de débit et d'un limiteur de température.
- Pour les baignoires et douches :
Mitigeurs thermostatiques avec bouton ECO et bouton STOP température.
Douchette double jet avec flexible chromé à double agrafage pour les baignoires et les douches

2.9.3. EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

2.9.3.1. TYPE D'INSTALLATION

Installation encastrée.
Compteur individuel et disjoncteur situés dans le logement.

2.9.3.2. PUISSANCE À DESSERVIR

Selon les calculs.
Puissance souscrite de 6 KW à 9 KW, selon la typologie du logement

2.9.3.3. EQUIPEMENT DE CHAQUE PIÈCE

Appareillage encastré.
Ampoules et douilles fournis, points lumineux équipés d'un socle DCL.

Respect de la norme NF C15-100 relative aux installations électriques en basse tension.

Tableau électrique en applique sur cloison ou encastré dans gaine technique logement avec porte de placard toute hauteur.

Système permettant de mesurer ou d'estimer mensuellement et d'afficher la consommation par type d'énergie (chauffage, production d'eau chaude sanitaire, réseau prises électriques, etc...) selon l'article 23 du décret 2010-1269 du 26/10/2010 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des constructions.

Cf art 2.5.1 : Des fourreaux encastrés sont prévus pour l'électrification ultérieure des volets roulants.

2.9.3.4. SONNERIE DE PORTE PALIÈRE

Timbre sonnerie avec bouton poussoir sur palier.

2.9.4. CHAUFFAGE-VENTILATION

2.9.4.1. TYPE D'INSTALLATION

Chauffage de type collectif urbain. Distribution de l'eau chaude de chauffage des logements depuis la sous-station collective et via les colonnes montantes situées dans les gaines palières ou gaines logements.

Pour autant que la réglementation applicable à la date d'achèvement l'impose Mise en place d'une manchette sur l'alimentation en chauffage de chaque logement et, le cas échéant, mise en place d'un compteur calorifique individuel

Si accessible depuis les parties communes : posé par un prestataire au choix du syndic de copropriété et dont la charge financière sera supportée par le maître d'ouvrage

Si en gaine privative logements : par le Maître d'ouvrage avec système de relevage à distance.

2.9.4.2. TEMPÉRATURES GARANTIES, AVEC MISE EN FONCTIONNEMENT DU CHAUFFAGE, DANS LES DIVERSES PIÈCES PAR TEMPÉRATURE MINIMALE EXTÉRIEURE DE - 7°

Salle de bains 21° C. Autres pièces 19° C.

2.9.4.3. APPAREILS D'ÉMISSION DE CHALEUR

Radiateur avec robinets thermostatiques, thermostat d'ambiance programmable
Sèche serviette à eau dans les salles de bains et salles d'eau et cache tuyaux

2.9.4.4. CONDUITS ET PRISES DE VENTILATION

Par ventilation mécanique simple flux avec bouches d'extraction hygroréglables dans les pièces humides, et prises d'air frais dans les pièces sèches en façade.

2.9.5. EQUIPEMENTS INTÉRIEURS DES PLACARDS, ET PIÈCES DE RANGEMENT

2.9.5.1. PLACARDS

Un placard non équipé par logement.

2.9.6. EQUIPEMENT DE TÉLÉCOMMUNICATION

2.9.6.1. RADIO – TV

Raccordement au réseau câblé de la ville ou antenne hertzienne ou parabole double tête selon choix du Maître d'Ouvrage.

Si réseau câblé: l'installation sera réalisée en conformité avec le cahier des charges technique du concessionnaire.

Une prise TV/radio dans le séjour pour les T1

Deux prises TV/radio, une dans le séjour et une dans la chambre principale, pour les T2 à T4

Trois prises TV/radio, une dans le séjour, une dans la chambre principale et une dans une autre chambre pour les T5 et plus.

2.9.6.2. TÉLÉPHONE :

Deux prises RJ45 juxtaposées et interconnectées dans le séjour, à proximité d'un socle de prise de courant 16A.

Une prise RJ45, à proximité d'un socle de prise de courant 16A dans la chambre principale pour les T2 et plus.

Une prise RJ45, à proximité d'un socle de prise de courant 16A dans la chambre 2 pour les T3 et plus.

Dans le tableau électrique du logement, boîtier de brassage DTI agréé France Télécom et boîtier de communication VDI compatible avec la fibre optique.

2.9.6.3. FIBRE OPTIQUE :

Respect de l'article R 111-14 modifié par le décret n°2011-1874 du 14 décembre 2011.

Fourniture et mise en œuvre d'un répartiteur de 1, 2 ou 4 fibres optiques depuis le local technique jusqu'au tableau de communication de chaque logement.

2.9.7. AUTRES EQUIPEMENTS

2.9.7.1. DÉTECTEUR AVERTISSEUR AUTONOME DE FUMÉE (DDAF)

Détecteurs de fumée munis de marquage CE et certifié NF DAAF

3. ANNEXES PRIVATIVES

3.1. JARDINS PRIVATIFS, TERRASSES ET BALCONS

- Terrasses :

Dalle béton sur plots.

Un robinet de puisage pour les surfaces supérieures à 10m²¹, une prise étanche.

Une applique commandée en simple allumage pour surfaces supérieures à 10 m², deux appliques au-delà de 15m².

Ecran séparatif en verre opaque encastré dans un cadre thermo laqué selon plan de vente.

- Balcons et loggias non étanchés :

Dalle béton sur plots, peinture de sol, ou carrelage ingélif au choix du Maître d'Ouvrage.

Un robinet de puisage pour les surfaces supérieures à 10m²², une prise étanche et une applique pour surfaces supérieures à 10 m².

Ecran séparatif selon plan de vente.

¹ Pour toutes les terrasses en gamme Prestige, quelle que soit leur surface

² Pour tous les balcons et loggias en gamme Prestige, quelle que soit leur surface

4. PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES A L'IMMEUBLE

4.1. HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE, SAS ET CIRCULATIONS A REZ-DE-CHAUSSÉE

4.1.1. SOLS

Carrelage collée selon choix du décorateur
Plinthes de même nature.
Tapis de sol dans sas ou extérieur sous porche.

4.1.2. PAROIS

Au choix du Maître d'Ouvrage et selon le plan de décoration de l'architecte.

4.1.3. PLAFONDS

Faux plafond avec spots encastrés et/ou appliques, et/ou coupoles et/ou éclairage indirect, selon choix du décorateur
Finition par deux couches de peinture.

4.1.4. PORTES D'ACCÈS ET SYSTÈME DE FERMETURE, APPEL DES OCCUPANTS DE L'IMMEUBLE

Ensemble vitré avec vitrage de sécurité 44.2. Et fermeture par ventouse électromagnétique.
Butée de porte.
Commandes sécurisées de la porte principale d'entrée de l'immeuble :
Première porte : Digicode et commande vigik
Deuxième porte : Platine vidéophone et commande vigik

La position des digicode/vidéophone par rapport aux portes pourra être inversée selon choix maître d'ouvrage
Vidéophone dans chaque logement,

4.1.5. BOÎTES AUX LETTRES ET A PAQUETS

Ensemble composé d'éléments normalisés au choix du Maître d'Ouvrage selon choix du décorateur Serrure pour chaque boîte (Deux clefs de boîtes aux lettres par appartement), compris porte étiquettes.

4.1.6. TABLEAU D'AFFICHAGE

Tableau d'affichage au choix du décorateur

4.1.7. EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Eclairage par spots ou coupoles encastrés dans le faux plafond, et/ou appliques décoratives et gorge lumineuse, suivant choix du décorateur. Eclairage par détecteur de présence couplé à un détecteur crépusculaire.

4.2. CIRCULATIONS, COULOIRS ET PALIERS DANS LES ETAGES

4.2.1. SOLS

Sol souple : Moquette selon Choix du décorateur

Plinthes en sapin, finition à peindre.

4.2.2. MURS

Revêtement mural décoratif collé et/ou revêtement mural selon choix du décorateur.

4.2.3. PLAFONDS

En béton armé avec finitions par deux couches de peinture.

4.2.4. PORTES

Portes à âme pleine finition par deux couches de peinture
Signalétique à tous les étages pour indiquer les niveaux.

4.2.5. EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Eclairage par applique murale ou plafonnier
Une prise de courant en gaine technique palière services généraux, sur circuit indépendant.
Eclairage par détecteur de présence sur palier

4.3. CIRCULATION DU SOUS-SOL

4.3.1. SOLS

Palier d'ascenseur : Carrelage antidérapant.

Parking : Finition par deux couches de peinture de sol polyuréthane ou Epoxy, bandes de peinture antidérapantes ponctuelles sur circulation pentée. Sigle handicapé et matérialisation des circulations piétons selon réglementation. Bandes de délimitation peintes et numérotation des emplacements au sol ou au mur

Si nécessaire et au choix du Maître d'Ouvrage : Signalisations par feu de circulation et miroirs.

4.3.2. MURS

Circulations communes et palier d'ascenseur : En béton ou maçonnerie de parpaing avec deux couches de peinture.
Parking : En béton ou maçonnerie de parpaing avec deux couches de peinture.
Peinture de sol remontée sur 1 mètre.

4.3.3. PLAFONDS

Circulations communes et palier d'ascenseur : En béton brut avec isolant sous les locaux chauffés.
Parking : En béton brut avec isolant sous les locaux chauffés

4.3.4. PORTES D'ACCÈS

Portes des sas : porte coupe-feu avec ferme-porte; finition deux couches de peinture.
Porte d'accès véhicules : Basculante en plafond avec tablier sur cadre rigide en tôle d'acier galvanisé, équilibrage par contrepoids. Finition par deux couches de peinture glycérophtalique brillante.
Commande d'ouverture sécurisée par télécommande.
Manœuvre manuelle de secours.

4.3.5. RAMPES D'ACCÈS POUR VÉHICULES

En béton armé, finition balayée, avec chasse-roues.

4.3.6. EQUIPEMENT ELECTRIQUE

- Sas d'accès piétons :
Eclairage par hublots avec commande par détecteur de présence,
Parking :
Eclairage fluorescent
Commande d'éclairage: 1/3 permanent et 2/3 par détecteur de présence pour véhicules et piétons.
Eclairage de sécurité par blocs autonomes pour toutes les sorties et balisages des circulations.

Respect du décret et de l'arrêté en date du 23 décembre 2020, relatifs aux caractéristiques minimales des dispositifs d'alimentation et de sécurité des installations de recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables.

4.3.7. ACCESSOIRES

Protection par arceaux des canalisations basses (situées au moins de 1m de hauteur) traversant le parking, en acier avec finition peinture blanche.
Robinet de puisage à chaque niveau de sous-sol.
Si secteur PPRI : système de vidange du parking (inondable en cas de crue)

4.4. CAGES D'ESCALIERS

4.4.1. SOLS DES PALIERS

Finitions par deux couches de peinture de sol polyuréthane ou époxy.

4.4.2. MURS

En enduit projeté ou finition par deux couches de peinture.

4.4.3. PLAFONDS

Finitions par deux couches de peinture ou enduit projeté.

4.4.4. ESCALIERS (MARCHES, CONTREMARCHES), LIMONS, PLINTHES, GARDE-CORPS

Finitions par deux couches de peinture sur marches et contremarches.

Remontée de peinture de sol sur le noyau central.

Garde-corps et mains courantes en acier peint.

4.4.5. ECLAIRAGE

Eclairage par hublot, commandes par détecteur de présence.

Eclairage de sécurité par blocs autonomes

4.4.6. ACCESSOIRES

Echelle pour accès aux combles ou terrasses techniques dans chaque escalier.

4.5. LOCAUX COMMUNS

4.5.1. LOCAUX VÉLO, VOITURES D'ENFANTS

Sur murs et plafonds : Peinture.

Au sol : peinture

Eclairage : Hublot étanche, Présence de commandes d'éclairage par détecteur de présence.

Menuiserie : Porte à âme pleine finition par deux couches de peinture.

Ferme porte hydraulique. Serrure sur organigramme.

Equipements : Dispositifs fixes permettant de stabiliser et d'attacher les vélos par le cadre ET au moins une roue.

4.5.2. LOCAUX RANGEMENT ET ENTRETIEN

Equipement : Vidoir ménager.

Sur murs et plafonds : Peinture

Au sol : Carrelage antidérapant

Eclairage : Hublot étanche avec interrupteur-minuteur.

Menuiserie : Porte à âme pleine finition par deux couches de peinture. Ferme porte hydraulique. Serrure sur organigramme.

4.6. LOCAUX TECHNIQUES

4.6.1. LOCAL DES ORDURES MÉNAGÈRES

Stockage à prévoir suivant imposition de la ZAC.

- Equipement :

- Poste de lavage

- Menuiserie :

Porte métallique avec serrure de sûreté sur organigramme A2P1* et ferme-porte, tôle de protection intérieure

- Murs :

Carrelage sur 1,50 m depuis le sol fini et peinture acrylique satinée au-delà.

- Plafonds :

Peinture acrylique satinée.

- Sols :

Carrelage grès cérame antidérapant

- Eclairage :
Par hublot étanche, Présence de commandes d'éclairage par détecteur de présence.

4.6.2. CHAUFFERIE

Non prévu dans le programme

4.6.3. LOCAL TRANSFORMATEUR EDF

Selon études concessionnaires.

5. EQUIPEMENTS GÉNÉRAUX DE L'IMMEUBLE

5.1. ASCENSEURS

- Cabine métallique avec revêtement intérieur au choix du décorateur
- Sol identique au revêtement du rez-de-chaussée
- Tableau de commande avec boutons et indicateurs lumineux.
- Eclairage par spots en plafond, plafond lumineux décoratif.
- Commande à clé ou Vigik ou clavier codé selon choix Maître d'Ouvrage en cabine pour accès aux sous-sols.
- Crochets de fixation et bâche de protection pour chaque appareil
- Porte à ouverture automatique.
- Système téléalarme avec transmetteur pour liaison avec une centrale de télésurveillance 24 h / 24 h.

5.2. TÉLÉCOMMUNICATIONS

5.2.1. TÉLÉPHONE

Raccordement sur réseau.

5.2.2. T.V. ET RADIO

Raccordement sur réseau câblé de la ville ou antenne hertzienne ou parabole double tête.

5.3. RÉCEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

Stockage des ordures dans locaux déchets ventilé.

Evacuation par containers adaptés aux préconisations de la Ville.

6. PARTIES COMMUNES EXTÉRIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1. VOIRIES ET PARKINGS

Forme en grave et revêtement bitume avec finition asphalte, bordure adaptée et largeur suivant programme et prescriptions de la ville.

6.2. CIRCULATION DES PIÉTONS

Chemins en béton balayé ou stabilisé ou béton désactivé ou dalles sur plots selon choix du paysagiste et de l'architecte.

6.3. ESPACES VERTS

Aménagement suivant choix paysagiste et architecte.

6.4. ECLAIRAGE EXTÉRIEUR

Eclairage sur détecteur crépusculaire, avec lampe basse consommation,

6.5. CLÔTURES

6.5.1. SUR RUE

Grille sur muret, l'ensemble d'une hauteur d'environ 2,00 m ou suivant règles d'urbanisme

6.5.2. AVEC LES PROPRIÉTÉS VOISINES

Sans Objet

6.5.3. ENTRE JARDINS

Sans Objet

6.6. RÉSEAUX DIVERS

6.6.1. EAU POTABLE

Raccordement depuis le comptage général.

6.6.2. GAZ

Non Prévu au programme

6.6.3. ELECTRICITÉ DU RÉSEAU

Le raccordement basse tension sera effectué à partir du poste de transformation public ou du coffret de façade.

6.6.4. POSTE D'INCENDIE, EXTINCTEURS

Bouche d'incendie suivant nécessité et extincteurs suivant réglementation.

6.6.5. EGOUTS

Raccordement sur réseau public.

6.6.6. TÉLÉCOMMUNICATIONS

Raccordement Téléphone, TV et fibre optique.

6.6.7. EVACUATION DES EAUX DE PLUIE ET DE RUISSELLEMENT SUR LE TERRAIN, ESPACES VERTS, CHEMINS

Evacuation depuis les entrées d'eau en pieds de bâtiments vers le réseau EP public, avec mise en œuvre d'un dispositif de rétention si les réglementations départementale et ou communale l'exigent.

Date :

Le(s) Réservataire(s)

Le Réservant